



**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 15 février 2024 à 20H30**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février 2024, à 20 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par le Maire, Sylvain COUFFIGNAL, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ;

**Présents** : MM. COUFFIGNAL, CAMPELS, CARLES-DUBOC, CAVAILLES, DELAGNES, GUIRAL, ICHES, MONTEILLET, TOURNEMIRE, VIOLAC, ZERBINATI.

**Absents et excusés** : GRIALOU, NEDELEC, SAULES

Madame Nathalie NEDELEC donne pouvoir à Monsieur Bernard DELAGNES

Madame Christiane SAULES donne pouvoir à Monsieur Sylvain COUFFIGNAL

**Secrétaire** : Monsieur Francis TOURNEMIRE

**Date de convocation et d'affichage** : 09/02/2024

(Nombre de membres : En exercice : 14 – Présents : 11 – Représentés : 2 – Absents : 1)

**ORDRE DU JOUR** :

- **Approbation du PV du 17 janvier 2024**
- **Approbation Compte Financier Unique 2023**
- **Affectation du résultat de fonctionnement**
- **Demande de subvention DETR 2024 : travaux de voirie**
- **Demande de subvention DETR 2024 et Conseil Départemental : sécurisation et restauration des Eglises de Nauviale et de Combret**
- **Opération Cœur du village et Village d'Avenir**
- **Points travaux en cours**
- **Personnel communal : mise à jour du tableau des emplois**
- **Exercice du droit de préférence pour vente parcelles boisées K555, K557 et K562**
- **Questions diverses**

**DELIBERATIONS ADOPTEES**

**Approbation CFU 2023**

**N° 2024-02-15-01**

**Monsieur le Maire a quitté la salle lors de cette délibération comme prévu par la loi, ce qui donne le tableau des effectifs suivant :**

**Nombre de membres : En exercice : 14 – Présents : 10 – Représenté : 1 - Absents : 3**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération du 26/10/2023 n°2023-10-26-02 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Nauviale, dressé conjointement par Monsieur le Maire, Sylvain COUFFIGNAL et Monsieur GUERY, comptable public tel que résumé si dessous :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	769 410,77	636 798,05	1 406 208,82
	Recettes réalisées (1)	B	413 419,47	664 658,17	1 078 077,64
	Restes à réaliser	C	146 089,15	0,00	146 089,15
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	824 782,01	803 662,34	1 628 444,35
	Dépenses réalisées (1)	E	535 619,10	500 100,18	1 035 719,28
	Restes à réaliser	F	283 308,31	0,00	283 308,31
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-122 199,63	164 557,99	42 358,36
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	55 371,24	166 864,29	222 235,53
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-66 828,39	331 422,28	264 593,89
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-137 219,16	0,00	-137 219,16
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-204 047,55	331 422,28	127 374,73

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Madame Marie Hélène CAVAILLES, première adjointe en charge du budget,

à l'unanimité des suffrages exprimés et représentés :

**La délibération est ADOPTÉE : à 10 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention**

APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la commune, de Nauviale

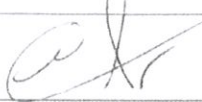


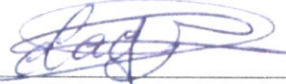
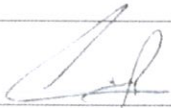
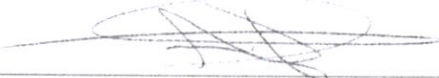
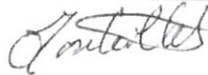
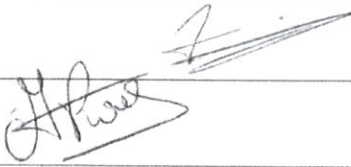


DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.



## Approbation CFU 2023

Délibération 2024-02-15-01 du 15 février 2024

CAMPELS Christian	
CARLES-DUBOC Delphine	
CAVAILLES Marie-Hélène	
DELAGNES Bernard	
GRIALOU Marielle	Absente
GUIRAL Fabien	
ICHES Aurélien	
MONTEILLET Gérard	
NEDELEC Nathalie	A donne pouvoir à Monsieur Bernard DELAGNES
SAULES Christiane	A donne pouvoir à Monsieur Sylvain COUFFIGNAL
TOURNEMIRE Francis	
VIOULAC Evelyne	
ZERBINATI Emmanuelle	

Pour extrait conforme





**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**  
**N° 2024-02-15-02**

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2023
- statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un **excédent de 331.422,28**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	166.864,29
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	224.773,89
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	164.557,99
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	331.422,28
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	331.422,28
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	204.047,55
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	127.374,73
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2023</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**DETR - Voirie**  
**N° 2024-02-15-03**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet de réfection de la voirie sur diverses voies communales (L'Escupélié, Cabrespine, La Bergerie)

L'estimatif de ces travaux s'élève à la somme de : **37 596.75 € HT**

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le projet et le plan de financement et décide de demander la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux dans la catégorie « Voirie ».

Le plan de financement serait le suivant :

<b>Montant des travaux :</b>	<b>37 596.75 € HT</b>
Demande D.E.T.R. - 30 %	11 279.02 €
Autofinancement	26 317.73 €

Le conseil municipal souhaite un avis favorable à la demande de cette D.E.T.R et charge Monsieur le Maire de déposer les dossiers correspondants.

Fait et délibéré à Nauviale, les jour, mois et an susdits.

**Sécurisation et réfection des églises de Nauviale et Combret**  
**N°2024-02-15-04**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de sécurisation et réfection des églises de Nauviale et Combret.

Il fait état des dégradations et de l'insalubrité liées aux fientes de pigeons dans les clochers des églises de Nauviale et Combret, du mauvais état des portes d'entrée et des croix extérieures associées. Il rappelle la création prochaine de la vitrine de la croix de procession (délibération du conseil municipal du 7 décembre 2023) et donc la nécessité notamment de sécuriser l'accès à l'église de Nauviale.

Il souligne que ces travaux permettront le maintien et la valorisation du patrimoine de la commune et la limitation des dégradations.

L'estimatif des travaux s'élève à la somme de **13 290 € HT**

Monsieur le Maire présente la liste des travaux, leurs coûts et le plan de financement suivant :

Réfection porte église Combret	4 210 €
Sécurisation portes église de Nauviale	1 140 €
Fermeture des baies campanaires église de Nauviale	2 940€
Fermeture des baies campanaires église de Combret	2 400€
Remise en état des croix extérieures des églises de Nauviale et Combret	2 600€
<b>Montant total des travaux</b>	<b>13 290€ HT</b>
Aide DETR (40%)	5 316€ HT
Conseil Départemental (25%)	3 322.50€ HT
Autofinancement	4 651.50€ HT

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte le projet et le plan de financement relatif à la sécurisation et la réfection des églises de Nauviale et Combret.

A l'unanimité, le conseil municipal souhaite un avis favorable à la demande de ces subventions et charge Monsieur le Maire de déposer les dossiers correspondants.

Fait et délibéré à Nauviale, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

### **TABLEAU DES EMPLOIS**

**N°2024-02-15-05**

**Le Maire**, rappelle à l'assemblée :

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** le code général de la fonction publique

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération du 12 juillet 2022, modifiant le tableau des effectifs

<b>CADRES OU EMPLOIS</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EFFECTIFS</b>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	29 heures
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique	C	1	35 heures
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	33 heures 30
Adjoint technique	C	2	1 poste à 9 heures 1 poste à 11 heures

Rappelant que la création en juillet 2022 d'un nouveau poste a permis le « tuilage » en raison du départ à la retraite de l'adjoint administratif principal de 1ère classe à 35H et que ce cumul était temporaire et relatif à cette transition.



Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b> Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	29 heures
<b>FILIERE TECHNIQUE</b> Adjoint technique	C	1	35 heures
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	33 heures 30
Adjoint technique	C	2	1 poste à 9 heures 1 poste à 11 heures

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er mars 2024

Pour extrait conforme,

**Droit de préemption-Renonciation**  
**(Article L 331-24 du code forestier)**  
**N° 2024-02-15-06**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de deux courriers reçus en mairie, en recommandé, en date du 23 et 26 janvier 2024, de Maître SELIEYE, notaire à Marcillac Vallon.

Ceux-ci informent la commune qu'en vertu de l'Article L 331-24 du code forestier, elle peut exercer son droit de préférence sur les parcelles K555, K557 pour le 1<sup>er</sup> courrier, et sur la parcelle K562 pour le 2eme courrier, au lieu -dit les Bouteillous soumises à la vente.

Cet exposé entendu, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renoncer à ce droit de préemption forestier.

Il charge Monsieur le Maire de donner copie de cette délibération à Maître SELIEYE et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces complémentaires à ce dossier.

Fait et délibéré à Nauviale, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



## TENEUR DES DISCUSSIONS AU COURS DE LA SEANCE

\*Procès-verbal du 17 janvier 2024 :

Le procès-verbal du 17 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité

\*Opération cœur de village et Village d'Avenir : la candidature de Nauviale a été retenue par l'Etat pour le programme Village d'Avenir. Monsieur le Maire propose de créer une commission « Cœur de Village » qui mènera aussi la réflexion sur le projet de résidence sénior. Dès à présent, un travail est à engager avec la CAUE. Après discussion, le noyau de cette commission sera la commission travaux à laquelle pourront s'ajouter ceux qui le désirent.

\*Questions diverses :

*Travaux école :*

L'APE demande qu'il y ait un préau à l'école. Une réflexion sera menée afin de trouver une solution pertinente. L'organisation de la cour de l'école est également en étude et le CAUE va venir sur les lieux afin de proposer des plans. Les travaux de sécurisation (garde-corps) sont actuellement en cours et leur achèvement sera lié aussi aux réflexions sur la cour.

*Eclairage public :*

Il reste certains candélabres à passer en LED à Combret et Nauviale. L'opération sera réalisée prochainement.

*\*Cimetière :*

Le projet de columbarium et du jardin de souvenir sera relancé par de nouveaux devis.

*\*GR62 :*

Il sera fonctionnel dès début avril (inauguration le 4 avril), les derniers travaux en lien avec les riverains concernés seront réalisés prochainement.

*\*Borne interactive :*

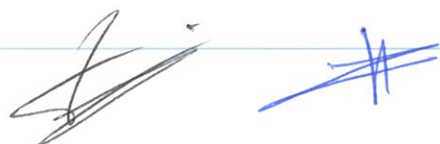
Les devis sont en cours, l'option demandée par la commune est de pouvoir afficher « panneau Pocket » lorsqu'elle n'est pas sollicitée. Le but est de supprimer l'affichage papier actuellement en place. La borne sera posée avant l'été.

*\*Prime pouvoir achat du personnel communal :*

À la suite d'une discussion sur la possibilité de donner une prime de pouvoir d'achat au personnel communal, la décision sera prise avec le vote du budget. Le Conseil Municipal a indiqué être favorable à augmenter les rémunérations en articulant cette prime avec le régime indemnitaire.

*\*Taxe foncière :*

Monsieur le Maire nous informe de l'augmentation de la base de la taxe foncière de 3.8% en 2024. (décision de l'Etat) Les taux de la commune seront votés au prochain conseil en prenant en compte ce point.





*\*Voies douces :*

Une réflexion sur le tracé d'un circuit cyclable rive gauche du Créneau est en cours, ce qui limiterait les dangers sur la route actuelle. Ce tracé sera inscrit au schéma directeur des modes actifs en cours d'élaboration par la CCCM.

*\*Location salle des fêtes :*

L'ensemble des conseillers présents est d'accord pour louer la salle des fêtes pour le quinzaine des Jeunes Agriculteurs du 30 /03/2024 au tarif de 200 euros(tarif identique au tarif pour les particuliers)

*\*Jardins participatifs :*

Eventualité de créer des jardins participatifs aux deux eaux : dans cette optique, il est demandé de répertorier les personnes intéressées. L'élaboration d'un questionnaire à cet effet sera réalisée par les conseillers municipaux qui le souhaitent.

*\*Dénomination de la salle du haut de la salle des fêtes:*

La proposition de la dénommer « Salle Zélia Couly » est adoptée.

**Le Maire**



**Sylvain COUFFIGNAL**

**Le Secrétaire de séance**



**Francis TOURNEMIRE**